



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-5-3-1

Séance du vendredi 15 mai 2020

5A3F - DOSSIERS D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET DE DÉCLARATION PRÉALABLE A L'UTILITÉ PUBLIQUE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, M. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE :

M. ADRIAN.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.
Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG.
M. TRIMAILLE donne procuration à Mme DREXLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-6-3-5 du 14 juin 2019 validant l'évolution de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 42 à 65 M€ TTC,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise la Présidente du Conseil départemental à solliciter, auprès du Préfet, l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et relative aux autorisations environnementales pour le projet d'aménagement 5A3F, dont les principales caractéristiques du projet et l'enveloppe financière prévisionnelle au stade des études préalables sont jointes en annexe à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité